



Résiliation d'abonnement Orange départ à l'étranger

Par **ClemShanghai**, le **09/11/2014** à **07:02**

Bonjour,rnrnSuite à mon déménagement à Shanghai, j'ai voulu résilier mon abonnement Orange mobile. J'ai suivi la procédure de résiliation sans frais (le départ à l'étranger est une raison valable pour résilier sans frais comme l'indique Orange). Pour cela, ils demandent un certificat de résidence à l'étranger. En Chine, ce document est fait par la police et est indispensable pour obtenir le permis de résidence. j'ai donc envoyé les documents suivants : le certificat de résidence de la police de quartier(écrit en chinois ET en anglais) + le permis de résidence (en anglais et en chinois), ma lettre d'acceptation à l'université en anglais et enfin ma carte d'étudiant en chinois. Sachant que toujours selon leur procédure le certificat de résidence est suffisant. Or, ils me refusent le document car soit-disant il est "inadéquat". J'aimerais donc savoir sur quelle base ils ont droit de refuser un document officiel de la police shanghaienne et si il est possible de recourir à un organe extérieur comme le médiateur de la république dans ce cas précis ?rnrnMerci d'avance pour vos réponses.rnClément Ratier

Par **moisse**, le **09/11/2014** à **10:32**

Bonjour,rnDu droit de votre prestataire à exiger des documents rédigés en français ou traduit par un traducteur agréé dont la liste est déposée auprès des cours d'appel de notre territoire.rnVotre droit n'est aucunement démontré par un document dont personne ne peut contrôler le contenu ni la qualité du signataire.